Outil de travail « Liste de contrôle : Mise en œuvre de la cessation organisée d'activité »

Liste de contrôle

Important : la présente liste de contrôle n'est pas exhaustive et n'est conçue que comme une aide. En fonction de la forme juridique et de la taille de l'entreprise, il existe d'autres exigences juridiques différentes.

Général

- ☐ Décider la dissolution, nommer les liquidateurs, publier la dissolution et l'appel aux créanciers dans la Feuille officielle suisse du commerce.
- ☐ Planifier et communiquer proprement les décisions des comités de direction, en respectant les compétences
- ☐ Établir une feuille de route détaillée (activités, étapes, délais de résiliation, etc.)
- ☐ Radier l'entreprise du registre du commerce
- ☐ Conserver les documents de l'entreprise

Parties prenantes

- ☐ Informer les collaborateurs (selon la taille de l'entreprise et le nombre de collaborateurs à licencier, il s'agit d'un licenciement collectif selon le CO, pour lequel des obligations (d'information) particulières sont prévues)
- ☐ Élaborer éventuellement un plan social
- ☐ Déterminer si les collaborateurs peuvent être placés dans d'autres entreprises
- ☐ Soutenir les collaborateurs dans le processus de recrutement
- ☐ Licencier les collaborateurs
- ☐ Impliquer l'ORP à un stade précoce
- ☐ AVS : Décompter les cotisations, désinscription
- ☐ LPP : Décompter les cotisations, désinscription
- ☐ Informer les autres parties prenantes (fournisseurs, clients, autres partenaires commerciaux)

Financier

- ☐ Etablir le bilan d'ouverture de la liquidation (évaluer les actifs à leur valeur de cession, constituer des provisions pour l'appel aux créanciers)
- ☐ Etablir un plan de trésorerie (plan de trésorerie mensuel montrant les recettes et les dépenses sur toute la période de liquidation)
- ☐ Régler ou garantir les créances (attention aux délais des éventuelles demandes de garantie / de responsabilité)
- ☐ Vendre les actifs
- ☐ Établir les états financiers (bilans de clôture, etc.)
- ☐ Établir les déclarations fiscales (sociétés de capitaux : au niveau de la société & de l'actionnaire, entreprises de personnes : au niveau des associés)

Contrats

- ☐ Analyser les contrats - quelles sont les conséquences d'une résiliation (anticipée) / d'une non-exécution (pondération des risques) ?
- ☐ Résilier les contrats de location, de bail (prévoir la remise en état des locaux)
- ☐ Résilier les contrats de leasing
- ☐ Résilier les contrats de prêt
- ☐ Supprimer les ordres permanents
- ☐ Résilier les contrats bancaires
- ☐ Résilier les contrats d'assurance (informer de la cessation d'activité, le cas échéant, la période de couverture doit être adaptée)
- ☐ Résilier les contrats des fournisseurs (attention aux obligations d'achat, le cas échéant)
- ☐ Résilier les services publics (eau, électricité, téléphone, e-mail, etc., réexpédition du courrier postal)
- ☐ Résilier les contrats publicitaires
- ☐ Résilier les affiliations (associations, etc.)
- ☐ Autres ?

Clause de non-responsabilité :

La fiche de travail est fournie à titre d'orientation, sans prétendre à l'exhaustivité ou à la valeur juridique. L'utilisation de la fiche de travail relève de l'entière responsabilité de l'utilisateur.

	Cette fiche de travail fait partie de l' "Étude n° 13 - La cessation organisée d'activité ".